

**Projet de Compte Rendu
de la réunion de la Commission politique
Libreville (Gabon), 15 et 16 avril 2014**

OTTAWA (CANADA) | 4-8 JUILLET 2014

***Projet de compte-rendu
de la réunion de la commission politique***

**Présidence de Mme Michèle André, sénatrice (France)
Présidente de la Commission**

* * *

La Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) s'est réunie les 15 et 16 avril 2014 à Libreville (Gabon), sous la présidence de **Mme Michèle André (France)**, à l'invitation de la section gabonaise de l'APF.

Plus de cinquante participants représentant les quatre régions de l'espace francophone ont pris part à la réunion.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence de M. Guy Nzouba-Ndama, président de l'Assemblée nationale du Gabon et président de la section gabonaise de l'APF, ainsi que de nombreux parlementaires et représentants du gouvernement.

À cette occasion la **présidente de la commission politique, Mme Michèle André (France)** s'est exprimée.

Le texte de cette intervention figure en Annexe 1 de ce compte rendu.

1. Adoption de l'ordre du jour

La **présidente de la commission politique, Mme Michèle André (France)**, propose l'adoption de l'ordre du jour.

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Adoption de l'ordre du jour2. Adoption du relevé de décisions de la réunion des 10 et 11 juillet 2013 (Abidjan, Côte d'Ivoire)3. Tour de table : actualité politique des sections
Présentation de l'actualité politique par les membres des sections4. Les situations politiques dans l'espace francophone
Rapporteur : M. Michel Mboumi, député (Gabon)5. Mise à jour de la Convention entre l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie6. Le web social : quels impacts sur la citoyenneté, la démocratie et le monde politique?
Rapporteur : M. Léon Walry, député (Belgique / Communauté française / Wallonie-Bruxelles)7. La stratégie de la Francophonie numérique
Rapporteur : M. Robert Goguen, député (Canada)8. Projet de cadre stratégique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie9. Révision du règlement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie |
|--|

- | |
|--|
| 10. Préparation de l’Avis de l’APF en prévision du 15 ^e Sommet de la Francophonie |
| 11. Questions diverses |
| 12. Date et lieu de la prochaine réunion |

L’ordre du jour est ainsi adopté.

2. Adoption du relevé de décisions de la réunion des 10 et 11 juillet 2013 (Abidjan, Côte d’Ivoire)

La présidente de la Commission politique, Mme Michèle André, met au vote le relevé de décision de la réunion des 10 et 11 juillet qui s’est tenu à Abidjan (Côte d’Ivoire).

Le relevé de décision est adopté.

3. Tour de table : actualité politique des sections

La présidente de la Commission politique, Mme Michèle André, débute par une présentation de l’actualité de la Commission depuis juillet dernier.

À l’occasion de la journée mondiale contre la peine de mort, la présidente a représenté la Commission politique au premier séminaire parlementaire sur la peine de mort dans la région Afrique du Nord - Moyen-Orient qui s’est tenu le 10 octobre à l’Assemblée nationale française.

Ce rassemblement abolitionniste était initié par l’association française Ensemble contre la peine de mort et réalisé en partenariat avec le Ministère des Affaires étrangères de France, l’Assemblée nationale et le Sénat français. Ce séminaire parlementaire s’inscrivait dans la stratégie définie par le premier congrès régional et le cinquième congrès mondial contre la peine de mort de Madrid. Ces deux forums internationaux ont initié la création au Maroc du premier réseau des parlementaires abolitionnistes et ont vivement encouragé le développement de l’action dans toute la région Afrique du Nord - Moyen-Orient. Une quarantaine de parlementaires représentant 10 pays étaient présents.

Au cours de cette réunion, la présidente a appelé à la création d’un réseau francophone de parlementaires contre la peine de mort. La Commission politique pourra, au cours des prochains mois, se pencher sur les possibilités de s’associer à cette initiative.

Elle a également représenté la Commission à l’occasion du Bureau de l’APF qui s’est tenu à Rabat, au Maroc, les 5 et 6 février 2014. Elle y a présenté le rapport d’activités de la Commission de même que celui sur les situations politiques dans l’espace francophone.

Le 25 février, elle a participé à la 186^e réunion de la Commission politique de l’Organisation internationale de la Francophonie, où elle a présenté les prises de position du Bureau sur les situations politiques dans l’espace francophone.

La présidente a ensuite invité les sections à faire une brève présentation de l’actualité politique récente.

M. Léon Walry (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) rappelle que la Belgique fait face, depuis 2008, à deux crises distinctes : la crise économique et financière, qui touche également une grande partie de la Francophonie, et une crise

politique. Concernant la crise économique, il explique que la Belgique a beaucoup investi et aujourd'hui la situation d'un point de vue économique peut être qualifiée de rassurante et l'équilibre devrait être rétabli en 2017. La crise politique quant à elle se caractérise par une montée du populisme et du nationalisme. Il a rappelé les 540 jours de négociations qui ont suivi les élections de 2010 pour former le gouvernement. Il félicite le travail du premier ministre Elio di Rupo. Il indique que le 25 mai 2014, jour des élections européennes, la Belgique tiendra également des élections fédérales ainsi que des élections régionales. Le résultat de ces élections indiquera si la coalition qui a été créée pourra poursuivre le travail de cohabitation entre les trois régions du pays.

M. Gaston Yorou (Bénin) évoque l'actualisation de la liste électorale permanente informatisée, qui a vu le jour en 2011 grâce à l'appui des bailleurs de fonds, et qui avait permis d'organiser les élections présidentielles et législatives. L'opposition avait contesté cette liste et lors de l'instauration de la 6^e législature, les députés ont décidé d'actualiser cette liste avant les prochaines élections. Cette opération a débuté le 12 avril 2014 : un comité d'orientation et de supervision, formé de 11 membres, dont 9 députés, a été créé. La première phase de ce projet a consisté en l'affichage dans les villes pour permettre aux citoyens de vérifier les informations les concernant. Cette première étape étant terminée, la deuxième, celle de la collecte des données et de la deuxième vérification avec la population, débutera bientôt.

Mme Catherine Ouedraogo (Burkina Faso) salue la stabilité observée depuis plusieurs années dans son pays, signe que la démocratie y est bien ancrée. La question de la révision de la Constitution est au cœur des préoccupations actuelles : certains articles sont remis en cause par une partie de la population, dont l'article 37 sur le nombre de mandats du président. Les partis politiques burkinabés sont divisés sur cette question et la possibilité de tenir un référendum est envisagée. La question de la création du Sénat soulève également de nombreux questionnements. Elle indique que les élections de 2015 sont le catalyseur de cette ambiance politique chargée. Elle termine son intervention en soulignant les dernières mesures sociales du gouvernement qui répondent aux besoins des populations vulnérables.

M. Robert Goguen (Canada) présente les récents événements politiques au Canada. Il indique que lors du remaniement ministériel du 15 juillet dernier, 8 nouveaux ministres sont entrés au cabinet, dont Shelly Glover, ancienne vice-présidente de la section canadienne de l'APF, qui a été nommée ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles. Par ailleurs, lors du discours du trône du gouverneur général David Johnston en octobre 2013, une déclaration des droits des victimes ainsi qu'une mesure législative pour contrer la cyberintimidation ont été déposées. De plus, plusieurs projets de loi importants ont également été déposés au cours des derniers mois, dont une politique budgétaire, une réforme de la loi sur l'impôt et le revenu et une réforme de la loi sur l'assurance chômage. En février 2014, un projet de loi sur la réforme de la loi électorale a été déposé au parlement. Le ministre des Finances, M. James Flaherty, a déposé son 10^e budget le 11 février dernier, qui met l'accent sur la création d'emplois et la croissance économique et vise l'équilibre budgétaire en 2015. M. Flaherty est décédé le 10 avril dernier et des funérailles d'État se tiendront le 16 avril. De son côté, le Sénat a initié un projet de loi sur la protection des renseignements personnels numériques. Finalement, la Cour suprême a rendu deux jugements importants récemment : elle a renversé la loi sur la prostitution et a invalidé la nomination d'un juge à la Cour suprême en raison du non-respect des critères énoncés dans la Constitution. M. Goguen termine son intervention en mentionnant les récentes élections législatives au Québec, où le parti libéral a remporté la majorité parlementaire.

M. Dominique Aloka (Congo) prend ensuite la parole. Il indique que dans le cadre de l'organisation prochaine des élections locales et sénatoriales, des concertations politiques

incluant toutes les mouvances politiques ainsi que la société civile ont eu lieu. Parmi les conclusions arrêtées de manière consensuelle lors de ces concertations, il dénote le recensement administratif spécial, préluce obligatoire à la tenue des élections et dont le bon déroulement a été observé sur l'ensemble du territoire grâce à la participation de toutes les forces vives du pays. Il annonce que la publication du corps électoral par département est en cours et que le ministre responsable des élections prévoit la tenue des élections au 3^e trimestre de 2014. Il ajoute que l'actualité politique au Congo a également été caractérisée par la possible révision de la Constitution du 20 janvier 2002. Il termine son intervention en remerciant le comité organisateur de la réunion de Libreville.

M. Mamadou Bamba (Côte d'Ivoire) évoque le climat politique dans son pays. Il annonce que le projet de loi sur la réforme de la Commission électorale indépendante (CÉI) a été transmis à l'Assemblée nationale, faisant suite à une demande de l'opposition en vue des prochaines élections prévues en 2015. De plus, le recensement général, qui devait avoir lieu en 2008, est en cours et ce, malgré les appels au boycottage du Front populaire ivoirien (FPI). Il ajoute que le gouvernement a bon espoir de faire revenir le FPI et sa coalition à la table de négociations. Il termine en discutant de la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire qui s'est considérablement améliorée. Les forces de l'ordre mènent leur travail de sécurisation et la réintégration des anciens combattants se poursuit.

M. André Schneider (France) fait état des problématiques auxquelles la France est confrontée : la création d'emploi combiné à la nécessité de faire des économies, la compétitivité des entreprises, le pouvoir d'achat et les impôts. Ces difficultés ont par ailleurs causé le revers du parti au pouvoir lors des récentes élections municipales. La France doit poursuivre sur le chemin de la relance.

M. Theus Beguens (Haïti) rappelle que les séquelles du séisme de 2010 sont encore présentes en Haïti. Le pays fait face à une crise politique, notamment dans les collectivités territoriales, où des élections devaient être organisées depuis 2010, mais ni l'ancien ni le nouveau président n'ont pu les organiser. De plus, les élections sénatoriales se font attendre que le tiers des membres est parti depuis près de 2 ans sans que leurs sièges ne soient comblés. L'année 2014 sera une année électorale en Haïti, car il y aura des élections locales, sénatoriales et au niveau de la chambre des représentants, tandis que l'année 2015 sera celle du prochain scrutin présidentiel. Le climat politique risque d'être tendu au cours des prochains mois. Le parlement haïtien tient finalement à souligner la solidarité du monde francophone.

M. Serge Caillet (Jura) prend ensuite la parole pour informer les membres de la Commission du fonctionnement de la fédération Suisse et du Canton du Jura. En 2012, un accord est intervenu entre les cantons de Berne et du Jura sur la consultation respective au sujet de l'avenir institutionnel du Jura bernois. Le 24 novembre 2013, la population du Jura a accepté à 76,6% d'accueillir le Jura bernois en son sein, mais le Jura bernois s'y est opposé à 61% des voix, condamnant ainsi le projet d'union du Jura en une entité. Certaines communes du Jura bernois ayant voté en faveur de l'union auront ainsi l'opportunité de solliciter leur attachement au Jura. Par ailleurs, il indique que les élections cantonales auront lieu en 2015.

Le représentant du Mali évoque les élections présidentielles et législatives qui se sont tenues en 2013 et où le taux de participation a atteint un nouveau sommet, soit 45%. Ibrahim Boubacar Keita a été élu au 2^e tour de la présidentielle et son parti et ses alliés ont remporté la majorité lors des législatives du 15 décembre dernier. Le 22 janvier 2014, M. Issaka Sidibé a été élu président de l'Assemblée nationale. Il annonce que des élections municipales se tiendront bientôt. Il revient sur la grave crise que traverse actuellement le Mali, la pire de son histoire, qui touche les deux tiers du territoire du pays et où des tortures, des viols et des cruautés sans nom ont été observés. Il rappelle que sans le

soutien de la communauté internationale, et plus particulièrement de la France, du Tchad et de la CEDEAO, il aurait été impossible de stopper les rebelles avant qu'ils n'atteignent Bamako et la tenue des élections n'aurait également pas eu lieu. Toutefois, le sort de la ville de Kidal continue de soulever de graves inquiétudes et sa pacification est essentielle. Il ajoute que le discours inclusif entre toutes les parties ne saurait se tenir avant que les groupes rebelles aient été cantonnés et désarmés. Il termine son intervention en se montrant critique vis-à-vis le manque de fermeté de la communauté internationale face au sort de Kidal et regrette que l'APF ait abandonné les parlementaires maliens au moment le plus difficile.

La présidente de la Commission politique informe les membres de la Commission que la question des relations avec les sections suspendues a été longuement discutée lors du Bureau de Rabat en février.

M. Roudani Cherkhaoui (Maroc) s'adresse aux membres de la Commission politique pour rappeler que le Maroc pratique le pluralisme politique et que, depuis vingt ans, le pays a su anticiper les besoins de changements en effectuant des réformes internes. Il informe que le 11 avril a eu lieu la dernière séance plénière qui a permis l'élection du nouveau président de la Chambre des représentants. Prévue par la Constitution, cette élection est l'occasion de renouveler les structures de la Chambre. Par ailleurs, lors de cette séance, un projet de loi modifiant le fonctionnement de la justice militaire, suite à la recommandation du Conseil national marocain des droits de l'Homme, a été adopté. Parmi les autres événements récents, il mentionne le lancement d'une campagne de régularisation des immigrés clandestins ainsi que l'organisation d'un colloque international sur les 50 ans de travail parlementaire au Maroc. Il termine en remerciant les hôtes gabonais pour leur accueil.

Mme Assamaou Garba (Niger) présente les avancées du Niger en 2013, notamment le parachèvement de l'installation des institutions prévues par la Constitution de 2010 : Cour constitutionnelle, Cour de cassation, Conseil d'État, Commission nationale des droits humains et Conseil supérieur de la communication. La loi sur la libéralisation de la presse a également été votée ainsi qu'un programme de développement économique et social pour stimuler l'économie du pays et améliorer les conditions sociales. L'année 2013 a vu la visite de sommités internationales au Niger pour discuter de sécurité. Elle tient à souligner l'implication de son pays dans les efforts de résolution du conflit malien par l'envoi de contingents et par l'accueil de milliers de réfugiés et déplore que le représentant du Mali n'en ait pas fait mention. Elle discute finalement du fait que le parti du président de l'Assemblée nationale ait quitté la mouvance présidentielle pour rejoindre l'opposition sur une question de création d'un gouvernement d'union nationale.

Pour des raisons de défaillances de l'enregistrement, les contributions du Gabon, du Sénégal, de la Suisse, du Tchad et de la Vallée d'Aoste n'ont pu être transcrites dans ce compte-rendu.

4. Les situations politiques dans l'espace francophone **Rapporteur p.i. : M. Michel Mboumi (Gabon)**

Le rapporteur p.i., M. Michel Mboumi (Gabon) présente son rapport sur les situations politiques dans l'espace francophone.

En raison de défaillances de l'enregistrement, seules les interventions suivantes sur la situation au Mali ont pu être transcrites dans ce compte-rendu.

Le représentant du Mali tient à préciser qu'il ne remet pas en cause les bienfaits de l'intervention française et constate que sans celle-ci, la région sahélienne aurait été touchée par la menace jihadiste. Il s'interroge sur l'inactivité de la communauté internationale face à la situation de Kidal.

M. Cheick Diop Dionne (Sénégal) prend la parole pour indiquer la préoccupation de son pays face à la situation au Mali en raison de la longue frontière partagée et de leur destin commun. Il partage l'analyse de son collègue malien sur l'état de la situation dans la sous-région en l'absence de l'intervention française. Il salue également la visite du président malien au Sénégal, qui permettra de clarifier certaines incompréhensions qui persistent entre les deux pays. Il souhaite un Mali réunifié et appelle à toutes les parties maliennes pour rétablir et conserver le fonctionnement démocratique du pays.

La présidente de la Commission politique, Mme Michèle André, ajoute que lorsque le président français a répondu favorablement à l'appel au secours des autorités maliennes, sans consultation préalable du parlement, en raison de la très grande gravité de la situation. La liberté des Maliens est l'objectif premier de cette opération. La mission de formation de l'armée malienne vise à permettre au pays de retrouver le plein pouvoir sur son territoire. Le Mali fait face à des problématiques complexes qui affectent la région et il est donc nécessaire de poursuivre le dialogue.

Le rapporteur p.i., M. Michel Mboumi (Gabon) affirme qu'il faut encourager les parties à poursuivre le dialogue pour que l'intégralité territoriale du Mali soit respectée et pour éviter d'autres affrontements.

Le directeur Paix, Démocratie et Droits de l'Homme de l'OIF, M. Christophe Guilhou, propose l'ajout d'une clause concernant la question de la réconciliation nationale.

Le chargé de mission Afrique, M. Christophe Lutundula Apala Pen'Apala, fait état des nations étrangères qui fournissent des armes aux groupes rebelles, ce qui va à l'encontre des efforts de réconciliation. **La présidente de la Commission politique** suggère d'intégrer dans la résolution une dénonciation de toute ingérence extérieure et une réaffirmation de la volonté du retour à la souveraineté territoriale du Mali.

M. Sylvain Momoadjambo (Gabon) souligne que le jihadiste Mokhtar Belmokhtar, donné pour mort en Mali, se serait retiré en Libye pour éviter l'arrestation et que cela pourrait affecter la sous-région. **La présidente de la Commission politique** rappelle que les soldats travaillent jour et nuit pour tenter de contrôler un territoire immense.

M. Roudani Cherkhaoui (Maroc) désire mettre l'accent sur l'intégrité territoriale du Mali afin d'être plus percutant. Il demande également que le rôle du Maroc soit également souligné.

Mme Anne Seydoux-Christe (Suisse) précise que les interventions des pays à la demande du Mali sont aussi des ingérences et que la formulation de cet article doit dès lors distinguer les ingérences dites positives.

Pour des raisons de défaillances de l'enregistrement, la suite de la présentation du rapporteur ainsi que les interventions sur les autres situations politiques n'ont pu être transcrites dans ce compte-rendu.

5. Mise à jour de la Convention entre l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Pour des raisons de défaillances de l'enregistrement, les interventions sur ce point n'ont pu être transcrites dans ce compte-rendu.

6. Le web social : quels impacts sur la citoyenneté, la démocratie et le monde politique ?

Rapporteur : M. Léon Walry, député (Belgique / Communauté française / Wallonie-Bruxelles)

M. Léon Walry (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) présente son rapport ainsi que sa proposition de résolution sur le thème « Le web social : quels impacts sur la citoyenneté, la démocratie et le monde politique? ».

La présidente de la Commission politique, Mme Michèle André, félicite le rapporteur pour un travail de grande qualité sur un sujet important.

Mme Lucie Milebou Aubusson (Gabon) souhaite discuter des conséquences politiques du cyberterrorisme et voudrait que les médias informent la population de celles-ci.

M. Léon Walry (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) informe sa collègue que ce sujet a été discuté lors de précédentes réunions et qu'Internet peut avoir des conséquences positives ou négatives selon l'utilisation qui est faite de cet outil. Il déplore l'impossibilité de véritablement contrer ces effets négatifs.

La présidente de la Commission politique ajoute que l'Internet est un média en soi. Elle cite en exemple la controverse de l'éducation au genre à l'école qui a fait grand bruit en France et qui démontre la portée que peuvent avoir les réseaux sociaux.

Mme Anne Seydoux-Christe (Suisse) propose l'ajout d'un article incitant les chefs d'État et de gouvernement à promouvoir l'éducation aux médias dans leur programme scolaire pour permettre aux jeunes d'acquérir un esprit critique. Elle donne l'exemple de la Suisse ; ou cela fait partie du programme général. M. Léon Walry (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) émet des réserves, car cette éducation n'empêche pas les débordements possibles. Il propose d'ajouter ce développement de l'esprit critique à la résolution.

Le représentant de la RDC se demande si la tendance est à la création d'une éthique sur l'utilisation des réseaux sociaux par un système de régulation pour éviter des situations abusives tels qu'observées dans certains pays. M. Léon Walry (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) confirme que cela est indiqué dans la résolution.

Le représentant de la RDC préférerait que les valeurs éthiques soient mises en évidence dans le texte. La présidente de la Commission politique comprend cette demande, mais estime que les valeurs éthiques auxquelles doivent adhérer des journalistes ne sont pas applicables sur les réseaux sociaux et qu'en ce sens la proposition actuelle est équilibrée.

Le représentant de la RDC souhaiterait qu'il soit fait appel au sens des responsabilités et des valeurs morales, car celles-ci diffèrent d'une section à une autre. M. Léon Walry (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) croit que la référence à l'éducation proposée par la Suisse englobe plusieurs éléments sans limiter ni brimer les spécificités de chacun. M. Louis Armand Ouali (Burkina Faso) rappelle que lors de la réunion de Rabat, le rapporteur a pris en considération les préoccupations de tous avant de les intégrer dans ses textes et donc que le débat peut être considéré clos.

Le rapport ainsi que le projet de résolution modifié sont approuvés.

7. La Stratégie de la Francophonie numérique

Rapporteur : M. Robert Goguen (Canada)

M. Robert Goguen (Canada) présente son projet de rapport sur le thème « La Stratégie de la Francophonie numérique ».

La présidente de la Commission politique, Mme Michèle André, remercie le rapporteur pour son rapport et indique que son sujet s'inscrit également dans le champ de compétences de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles, qui a d'ailleurs abordé cette thématique dans plusieurs rapports par le passé, incluant un rapport de la section québécoise en cours de rédaction. Il est également en lien avec le rapport de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles vu au point 6. Elle propose d'étudier la possibilité de la rédaction d'un rapport commun afin d'avoir une vue d'ensemble de la situation.

Le représentant de la RDC félicite le rapporteur pour son travail et estime que cette question est également abordée dans les réunions de l'UIP. Il propose d'examiner la possibilité d'une session extraordinaire compte tenu du caractère très vaste du sujet.

La présidente de la Commission politique confirme le travail de l'UIP sur cette question et reconnaît que c'est un sujet d'actualité qui mérite d'être approfondi. Elle encourage toutes les sections à remplir le questionnaire de la section canadienne en prévision de la Session d'Ottawa, qui aborde des sujets tels que la question des législations visant la protection des données personnelles.

Mme Martine Bondo (Gabon) demande à répondre à cette question en tant que vice-présidente de la Commission des affaires parlementaires. **La présidente de la Commission politique** informe la représentante que le questionnaire est adressé aux sections et non à une Commission. **M. Robert Goguen (Canada)** précise que cela permettra de récolter de l'information afin d'alimenter le rapport et les réflexions avant la session d'Ottawa. **La présidente de la Commission politique** indique que le questionnaire doit être précis et concis et invite le rapporteur à entrer en contact avec le rapporteur de la CECAC pour assurer la cohérence de la démarche.

M. Gaston Yorou (Bénin) prend la parole pour indiquer que certaines questions ne prennent pas en compte les problèmes d'électricité qui nuisent à l'accès internet.

La présidente de la Commission politique confirme que ces difficultés pourront être intégrées au rapport final.

8. Projet de cadre stratégique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

La présidente de la Commission politique, Mme Michèle André, présente le projet de cadre stratégique proposé par le Secrétaire général parlementaire et qui a été examiné par les membres du Bureau lors de leur réunion de Rabat les 5 et 6 février dernier. Ce projet a été transmis à l'ensemble des sections pour avis et commentaires. Elle insiste sur les points qui touchent plus particulièrement les travaux de la Commission politique.

Elle fait état tout d'abord de la volonté du Secrétaire général parlementaire de renforcer l'action politique de l'APF dans la gestion des crises et l'accompagnement des transitions. Elle estime que l'APF aurait tout intérêt à s'impliquer davantage dans la prévention, la résolution des conflits, la recherche de concertation de sortie de crise. L'expérience des parlementaires francophones peut en effet se révéler un atout et une aide non négligeables dans l'élaboration de compromis réalistes et viables. Elle cite en exemple l'OIF, qui sollicite au besoin les parlementaires francophones pour ses missions

d'information et de contact. Elle ajoute que l'APF pourrait initier elle-même, en étroite concertation avec l'OIF, ses propres missions de bons offices, qui entreraient directement dans le champ de compétence de la Commission politique.

Le deuxième point important du cadre stratégique présenté est la proposition de confier à la Commission politique la mise à plat et la révision des éléments réglementaires relatifs aux mécanismes de sanctions et de suspension. Il est suggéré que la flexibilité de ces mécanismes soit accrue afin de permettre à l'APF de jouer un rôle accru dans les processus de conciliation. La présidente rappelle que les différentes mesures dont dispose l'APF pour sanctionner toute section manquant à ses devoirs en matière de respect des principes fondamentaux de la Francophonie ont permis à cette dernière de réagir efficacement face aux interruptions du processus démocratique et aux violations des droits de l'Homme dans l'espace francophone, consolidant ainsi le rôle de vigie de la démocratie de l'Assemblée. Il apparaît néanmoins que ces dispositions gagneraient à être revues afin de clarifier leur processus de mise en œuvre, car aucun élément n'encadre actuellement ce mécanisme. Différentes mesures pourraient notamment être envisagées afin de rendre cette démarche plus inclusive et transparente. Les cas récents du Mali, de la Guinée et de Madagascar ont démontré les limites du dispositif actuellement en vigueur: l'APF s'est interdit tout contact formel avec ces sections malgré la mise en place consensuelle dans ces États de parlements de transition.

La présidente croit qu'il serait opportun de définir clairement les mesures découlant de l'application d'une sanction afin d'accroître la flexibilité de l'APF face à des situations complexes. Cela pourrait lui offrir l'opportunité de jouer un rôle accru dans les processus de conciliation visant le rétablissement de la démocratie dans les États concernés. Le cas de la Syrie a démontré la nécessité de clarifier les dispositions sanctionnant les violations des droits de l'Homme au sein d'États dont les parlements sont membres de l'APF. Ce sujet appelle une importante réflexion : si le rôle du parlement est parfois avéré dans ce type de situations, comme ce fut le cas en Syrie, une section ne peut être systématiquement pénalisée en raison des violations des droits de l'Homme sur son territoire.

Par ailleurs, la présidente s'interroge sur la meilleure manière de présenter cette démarche de révision sans alourdir les supports existants. Elle suggère l'élaboration d'un document normatif, telle une déclaration, dont la souscription aux principes serait une condition d'appartenance à l'Assemblée inscrite dans le règlement. Elle ajoute que le chapitre 5 de la déclaration de Bamako pourrait guider la réflexion de l'APF sur ce sujet et qu'un arrimage entre ce document et les dispositions élaborées par l'Assemblée en la matière serait favorable. Elle privilégie l'adoption d'une approche consultative transparente et clairement définie pour mener à bien ce mandat.

La présidente discute ensuite de la volonté exprimée dans le cadre stratégique d'améliorer le suivi des résolutions et déclarations adoptées par nos différentes instances. Il pourrait ainsi être envisagé de demander aux commissions de veiller à l'adoption de résolutions courtes axées sur des mesures concrètes et mesurables et d'encourager leurs membres à informer de ces résolutions les instances appropriées de leurs parlements nationaux.

La présidente présente ensuite l'idée de création d'un programme multilatéral de développement parlementaire francophone. Ce nouveau programme, qui s'ajouterait aux actions de coopération interparlementaire classique déjà mise en œuvre par l'APF sur financement OIF, s'appuierait quant à lui sur l'expertise importante, diversifiée et complémentaire, des différents parlements membres désireux de travailler ensemble pour construire et mettre en œuvre des projets coordonnés sur le court et moyen terme en faveur des parlements de pays en sortie de crise et en transition démocratique.

L'accompagnement de ces pays étant au cœur de la raison d'être de la Commission politique, celle-ci aura un rôle à jouer dans la mise en oeuvre de ce nouveau programme.

La présidente ajoute que le cadre stratégique propose de consolider les relations institutionnelles et de renforcer les synergies entre l'APF et l'OIF sur des thématiques nouvelles et communes. La Commission politique, dont les attributions telles que définies par le règlement prévoient qu'elle « étudie les rapports avec les institutions francophones », sera appelée à s'impliquer activement sur ce projet.

Le dernier point important du cadre stratégique pour la Commission politique est le renforcement des synergies au sein de l'APF visant à créer une véritable dynamique qui s'appuierait sur la synergie de l'ensemble des travaux des instances de l'APF. Il est donc proposé de renforcer les relations entre les commissions ainsi qu'avec le Réseau des femmes parlementaires, en développant des travaux communs avec des co-rapporteurs.

La présidente termine sa présentation en informant les participants qu'une fois approuvé par l'Assemblée plénière d'Ottawa, ce cadre stratégique pourra ensuite être décliné en axes stratégiques d'intervention spécifiques à la Commission politique et invite les participants à s'exprimer sur ce projet.

Mme Anne Seydoux-Christe (Suisse) s'interroge sur l'état des réponses reçues de la part des sections, tel que demandé par le Secrétaire général parlementaire, et sur le positionnement que pourra prendre la Commission politique sans avoir au préalable examiné les réponses des sections.

La présidente de la Commission politique explique que seulement six réponses avaient été reçues à la date butoir du 2 avril. Celles-ci pourront être consultées sur le site sécurisé de l'APF. **Le Secrétaire général administratif, M. Didier Le Bot**, ajoute que les accès à cet espace protégé seront envoyés aux sections et propose, compte tenu du nombre peu élevé de réponses, que celles-ci soient envoyées par courriel à l'ensemble des sections.

M. Roudani Cherkhaoui (Maroc) souligne que lors de la 6^{ème} Conférence des présidents d'assemblées et de sections de la région Afrique de l'APF réunie les 3 et 4 avril 2014 à Bujumbura (Burundi), l'idée de la création d'une cellule de travail, ouverte aux sections désireuses de participer, a été évoquée. Ce mécanisme servirait à assurer une approche participative pour la suite de ce projet. Cette manière de faire, qui pourrait être coordonnée par le Secrétariat général, permettrait de se pencher de manière rationnelle et objective sur les propositions.

Le représentant de la RDC prend la parole pour souligner que le projet couvre la période 2013-2017, alors que l'année 2014 est déjà entamée. Rappelant qu'en Afrique francophone, des problèmes de gestion constitutionnels se posent qui pourraient entraîner bientôt des problèmes dans l'espace francophone, il s'interroge sur les mesures préventives envisagées par la Commission politique sur la question de l'anticipation des conflits et des violations des Constitutions.

M. Maibe Dingao Laouhingamaye (Tchad) partage l'opinion de son collègue congolais et remarque que l'APF agit en spectateur plutôt qu'en acteur. Il applaudit la proposition du cadre stratégique. Il ajoute que l'APF doit se doter de dispositions transitoires permettant d'agir avant l'adoption formelle du cadre stratégique.

Le chargé de mission Afrique, M. Christophe Lutundula Apala Pen'Apala, se demande s'il est approprié de partager les réactions des sections et ainsi de risquer d'influencer ceux qui n'ont pas encore réagi à la proposition. Il préconise que le Secrétariat général fasse une synthèse des contributions avant d'en faire la distribution aux sections. Quant à

la suggestion de création d'un groupe de travail tel qu'exprimé par le représentant du Maroc, il estime que ce travail incombe plutôt au Secrétariat général et à la Commission politique. Il rappelle que le thème retenu pour la XXIIe Assemblée régionale Afrique, qui se tiendra les 26 et 27 mai à Brazzaville, est « Constitution, post-transition et gouvernance démocratique en Afrique francophone ». Les participants débattront de la question de la réaction préventive face aux violations des principes démocratiques fondamentaux. Il recommande que cette question soit laissée à la régionale Afrique.

Mme Anne Seydoux-Christe (Suisse) croit au contraire que l'accès aux avis des autres sections peut stimuler la réflexion et enrichir les commentaires des autres sans leur nuire. Concernant le cadre stratégique, elle rappelle qu'il faut garder en perspective les ressources limitées de l'APF par rapport aux objectifs proposés.

M. Léon Walry (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) partage l'avis de sa collègue suisse et rappelle qu'il a été décidé au Bureau de Rabat de partager les réactions des sections avec l'ensemble de l'APF sur un site sécurisé.

M. Guy François Mouguengui Koumba (Gabon) prend la parole pour demander quel est l'impact des mesures de suspensions prises par l'Assemblée sur les pays concernés et si une jurisprudence existe à ce sujet.

Mme Martine Bondo (Gabon) félicite le Bureau pour sa décision d'améliorer le suivi de la mise en œuvre des résolutions adoptées chaque année.

M. Roudani Cherkhaoui (Maroc) est d'avis que le partage des avis des autres sections permettra de travailler en synergie. Il indique que la cellule de travail pourrait faciliter l'application de l'application du cadre stratégique par la création d'une feuille de route.

La présidente de la Commission politique informe que le projet de cadre stratégique devra obligatoirement être adopté lors de la Session d'Ottawa pour assurer son effectivité. Elle invite les sections à envoyer leurs commentaires au Secrétariat général le plus rapidement possible afin que le cadre stratégique puisse refléter les préoccupations du plus grand nombre.

Mme Anne Seydoux-Christe (Suisse) demande à ce que les documents soient envoyés au moins quinze jours à l'avance, indiquant que les derniers documents pour cette réunion n'ont été envoyés qu'à quelques jours d'avis. **La présidente de la Commission politique** est consciente de cet état de fait et affirme que cela ne se reproduira plus.

9. Révision du règlement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

La présidente de la Commission politique, Mme Michèle André, rappelle que lors de la réunion de la Commission politique à Kinshasa en 2011, la question de la révision des dispositions réglementaires de l'Assemblée a été discutée. Suite à cette réunion, trois propositions d'amendements ont été reçues.

Elle rappelle tout d'abord la proposition de la section ontarienne d'adopter une version épïcène du règlement. Compte tenu du fait que l'introduction de ces propositions au sein de règlement de la Commission alourdirait considérablement le texte, elle suggère qu'une indication soit ajoutée au début du règlement : « *Afin d'alléger la lecture, les termes désignant au masculin un organe, une fonction ou un statut valent pour les hommes et pour les femmes.* ».

Le chargé de mission Afrique, M. Christophe Lutundula Apala Pen'Apala, partage l'avis de la présidente et rappelle que certains termes proposés n'ont pas le même sens et qu'il serait préférable de privilégier l'indication suggérée par la présidente.

Mme Anne Seydoux-Christe (Suisse) soutient également cette proposition et indique que cette façon de faire est de mise en Suisse.

M. André Schneider (France) souscrit également à cette proposition de formulation.

Cette proposition est retenue.

La présidente de la Commission politique fait ensuite état de la proposition d'amendements de la Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles qui concernent le mécanisme de suspensions de sections notre organisation au sein duquel la section belge souhaite introduire le principe de respect des droits de l'Homme. Elle invite M. Léon Walry (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) à en faire la présentation.

M. Léon Walry (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) explique que les amendements proposés visent à assurer l'adéquation entre le règlement et la Déclaration de Bamako. L'un des amendements visent la possibilité de mise en observation préventive de sections en cas de crise de la démocratie, de menaces contre l'État ou de violations graves des droits de l'Homme reconnus entre autres par la jurisprudence internationale ainsi que les déclarations de Bamako et Saint-Boniface. Un autre sous-amendement propose la suspension d'une section en cas de renversement de l'ordre constitutionnel si le parlement membre de l'APF est dissous ou incapable de remplir ses fonctions jusqu'à un retour à l'ordre constitutionnel.

M. André Schneider (France) rappelle que la mise en observation à titre préventif avait fait l'objet des travaux de la Commission à Yaoundé en 2010. Elle permettait de répondre aux situations ne répondant pas aux critères de suspension tels qu'énoncés dans le règlement.

Le chargé de mission Afrique se demande s'il faut pénaliser les parlements pour des violations de droits de l'Homme commises par l'exécutif.

Le représentant de la RDC prend la parole pour indiquer que lors de la 6^{ème} Conférence des présidents d'assemblées et de sections de la région Afrique de l'APF réunie les 3 et 4 avril 2014 à Bujumbura (Burundi), la question de la création de mécanismes pour garder contact avec les parlementaires de pays où la démocratie a été suspendue, le parlement étant la première victime d'un renversement de l'ordre constitutionnel.

Le représentant du Mali partage l'opinion de son collègue de la RDC et rappelle la situation à laquelle les parlementaires maliens ont dû faire face lors de la crise récente. Il indique que les parlementaires auraient tiré avantage d'une présence de l'APF lors de ces événements.

Mme Anne Seydoux-Christe (Suisse) ajoute qu'elle soutient la proposition, mais se demande s'il serait préférable d'attendre la fin des négociations en cours sur la cadre stratégique de l'APF.

M. Cheick Diop Dionne (Sénégal) soutient également la proposition et ajoute que les violations des droits des parlementaires devraient pouvoir mener à une mise en suspension à titre préventif. L'APF devrait à tout le moins jouer un rôle de veille et d'alerte sur ce sujet.

M. Sylvain Momoadjambo (Gabon) insiste sur l'importance pour l'APF de maintenir le dialogue lors de situations de crise pour accompagner le processus de retour à l'ordre constitutionnel.

Le représentant du Mali demande si des modifications ont été proposées à l'article 5.7. **La présidente de la Commission politique** confirme qu'aucun amendement n'est proposé pour cet article du règlement.

Le chargé de mission Afrique identifie un problème quant aux critères de suspension en cas de violations de droits de l'homme ou des droits des parlementaires dans un pays. Il propose qu'en cas de violations de droits de l'homme, l'APF laisse agir l'OIF selon les procédures actuelles. Toutefois, si ce sont les droits des parlementaires qui ont été bafoués, il propose plutôt que l'APF joue un rôle actif avec les parlements concernés. Par ailleurs, il suggère de modifier l'article 6.2 pour que le Bureau de l'APF ainsi que les Commissions permanentes puissent inviter des parlementaires francophones membres de parlements renversés.

Le représentant de la RDC demande si l'utilisation du terme État inclut également territoires ou l'ensemble des institutions. Il suggère de retirer ce terme pour empêcher toute ambiguïté.

Mme Anne Seydoux-Christe (Suisse) suggère de modifier l'ordre des articles ainsi : 5.8 suivi de 5.6 et de 5.7. Elle affirme que l'article 6.2 concerne des pays où il n'existe pas de sections, une situation qui diffère largement de celle de sections dans lesquelles le parlement a été renversé. Elle propose qu'un nouvel article traitant des parlements renversés soit plutôt créé. Elle s'oppose à la suggestion de laisser les violations de droits de l'Homme à l'OIF et cite en exemple la République arabe syrienne, qui n'est pas membre de l'OIF.

La présidente de la Commission politique propose de reprendre les discussions sur le règlement à l'éclairage du cadre stratégique lors de la prochaine réunion. Cela permettra au Réseau des femmes de présenter ses amendements. Elle reconnaît le problème de sanctions visant les parlements pour des actes commis par des gouvernements. Elle affirme que l'APF doit pouvoir garder contact avec les parlementaires lors de situations de crise.

Mme Anne Seydoux-Christe (Suisse) approuve la proposition de la présidente et demande que des représentants de l'OIF soient présents lors des discussions sur les questions concernant les violations de droits de l'Homme.

Le chargé de mission Afrique intervient pour obtenir des précisions sur l'article 6 sur les règlements intérieurs des assemblées régionales et est invité à reformuler sa demande lors de la réunion d'Ottawa.

Les discussions sur les propositions d'amendements au règlement sont ajournées jusqu'à la réunion d'Ottawa.

10. Préparation de l'Avis de l'APF en prévision du 15^e Sommet de la Francophonie

La présidente de la Commission politique, Mme Michèle André, présente la démarche de préparation de l'Avis de l'APF qui sera présenté aux Chefs d'État et de gouvernements à l'occasion du XV^e Sommet de la Francophonie qui aura lieu à Dakar les 29 et 30 novembre 2014. Elle invite les membres de la Commission à s'exprimer sur ce qu'ils voudraient y voir

reflété, en lien avec le thème du Sommet soit « femmes et jeunes en Francophonie : acteurs de paix, vecteurs de développement ».

Mme Martine Bondo (Gabon) voudrait insister sur les budgets alloués aux jeunes parlementaires. Certaines activités ont été suspendues en raison d'un manque de financement. Elle aimerait que les cotisations des membres soient revues à la hausse pour permettre aux jeunes de participer aux activités qui sont les leurs.

Le chargé de mission Afrique, M. Christophe Lutundula Apala Pen'Apala, s'inquiète de la condition de la femme rurale. Il est nécessaire d'accroître le flux de ressources en sa faveur. Il propose de demander aux Chefs d'État et de gouvernements de mettre l'accent sur la condition de la femme rurale.

Mme Catherine Ouedraogo (Burkina Faso) abonde dans le même sens que le chargé de mission Afrique et souligne la problématique de la mise à dispositions des fonds et de la mise en œuvre, en l'absence de formation et de suivi. Elle identifie également le problème de la violence faite aux femmes.

Mme Anne Seydoux-Christe (Suisse) indique que tant pour les femmes que pour les jeunes, la question de la formation doit être prioritaire. Elle ajoute que la réinsertion professionnelle des femmes et la nécessité d'offrir une formation continue de qualité sont primordiales.

Le représentant de la RDC prend ensuite la parole pour discuter de la question des quotas de femmes dans les organismes délibérants qui sont, selon lui, une mesure de discrimination contraire aux règles en place. Il exprime le souhait que la Commission se prononce sur cette question et encourage plutôt les femmes à s'intéresser aux partis politiques et à s'impliquer dans les organes de direction plutôt que d'avoir recours aux quotas.

Le représentant du Mali ajoute que la lutte pour l'égalité de la représentativité doit être menée par les femmes et que l'instauration de quotas fragilise leurs positions.

M. Michel Mboumi (Gabon) souligne la problématique de la formation de l'élite féminine, pour qu'elle puisse ensuite tirer les femmes vers le haut. En l'absence de cette élite, la situation actuelle, à savoir les demandes de quotas pour obtenir des droits, perdurera. Il faut rechercher des solutions positives qui permettent aux jeunes filles d'obtenir une éducation supérieure et ainsi prendre la place qui leur revient.

Mme Olive Nongou M, épouse Louembe (Gabon) intervient pour rappeler que ce sont les hommes qui ont érigé le système en place et que les femmes ne demandent qu'à être accompagnées pour rejoindre le même niveau que les hommes.

M. Theus Beguens (Haïti) se demande si les quotas ne sont pas une forme de violation des droits des femmes. Les femmes sont libres d'être candidate mais la loi ne devrait pas les forcer à se présenter. Il informe les membres de la Commission que la loi électorale haïtienne a récemment été modifiée pour qu'un article exigeant au moins une candidature féminine soit retiré.

M. Jean Claude Mboumi Nzinzi (Gabon) est en accord avec les positions haïtienne et malienne. Aucun parti politique n'acceptera de céder un siège à une femme seulement parce qu'elle est une femme. Les femmes doivent donc se battre pour obtenir leur place en politique, au même titre que les hommes, et sans obtenir de passe-droit.

La présidente de la Commission politique constate qu'il est indispensable que le Sommet des Chefs d'État et de gouvernements s'intéresse à cette problématique.

Mme Assamaou Garba (Niger) prend la parole pour ajouter qu'au Niger, il a été très difficile pour les femmes d'obtenir 10% des sièges. Elles occupent présentement 16 sièges sur 113. Elle se demande pourquoi la question des quotas effraie les hommes. Elle indique que la loi nigérienne concerne autant les hommes que les femmes. Elle rappelle également que certains pays, tels que le Rwanda et le Sénégal, ont prouvé que les quotas peuvent être efficaces pour à améliorer la représentativité des femmes en politique.

M. Mamadou Bamba (Côte d'Ivoire) ajoute que les quotas sont un raccourci, et ne doivent pas être exclus, car ils permettent d'évoluer. La solution au problème du genre n'est pas simple et les quotas ne sont qu'un élément parmi d'autres.

M. G Malonga Mouelet (Gabon) soutient les femmes dans ce processus, alors que de nombreuses analyses ont constaté la sous-représentativité des femmes. L'une des recommandations de solution à cet état de fait est l'instauration de quotas. Il faut toutefois privilégier la qualité plutôt que la quantité. Quelle est la femme leader qui peut représenter la communauté ? C'est là le type de question à se poser. Chaque pays doit aller au-delà de ses spécificités socioculturelles pour améliorer la représentativité des femmes.

M. Louis Armand Ouali (Burkina Faso) estime que nous sommes présentement dans une phase d'expérimentation de laquelle nous pourrions tirer des leçons. Le quota de genre est de plus en plus pratiqué. La fonction de parlementaire est de plus en plus complexe et demande un minimum de compétences. Il faut donc mettre l'accent sur cet aspect. Il ajoute qu'il ne faut pas généraliser l'expérience rwandaise, qui est dû en partie à des circonstances historiques particulières.

Le représentant de la RDC prend la parole pour rappeler que certaines religions et tribus interdisent aux femmes de se présenter. Le problème n'est donc pas législatif et la solution se trouve dans l'éducation. Il est d'accord avec sa collègue du Gabon et pense qu'il faut former les jeunes filles pour qu'elles puissent affronter les hommes.

La présidente de la Commission politique se réjouit que le sujet intéresse grandement la Commission politique. Elle raconte que la question des quotas a été longuement débattue en France durant les années 1970. Cette question a été tranchée et c'est aux partis politiques d'en veiller à l'application. Le devoir des pays qui ont avancé les discussions sur cette question est d'accompagner la démarche de ceux qui y travaillent encore. Le sens de l'histoire est l'ambition de voir les hommes et les femmes partager les responsabilités. Elle reconnaît l'importance de l'éducation pour améliorer la situation des femmes. Elles doivent s'adapter à la nouvelle donne. Elle termine en rendant hommage aux femmes africaines qui portent le continent sur leur dos.

Mme Catherine Ouedraogo (Burkina Faso) invite tous les parlementaires présents à se faire les ambassadeurs des droits des femmes et travailler à la formation et à l'éducation des femmes. Elle insiste que si les femmes rurales avaient l'opportunité de se prononcer dans leurs langues devant les Assemblées, il deviendrait évident que ces femmes sont souvent plus politisées que les hommes.

La présidente de la Commission politique rappelle que le deuxième Forum mondial des femmes francophones s'est tenu à Kinshasa en mars dernier. Elle rend hommage à Mme Yamina Benguigui, qui était alors ministre de la Francophonie en France, pour son implication dans ce projet. Elle ajoute que les conclusions de ce forum pourraient servir

d'appui à la Commission politique dans la rédaction de l'Avis. Elle termine en exprimant le souhait que nous progressions tous vers un chemin d'équité.

11. Questions diverses

La présidente de la Commission politique, Mme Michèle André demande s'il y a des interventions sur ce point.

M. Jean-Claude Mpono (Gabon) demande des précisions au parlementaire sénégalais concernant la situation évoquée la veille. La présidente invite le parlementaire à lui répondre en privé.

Le représentant de la RDC demande si sa proposition de déclaration a été acceptée par la Commission. **La présidente de la Commission politique** confirme qu'en l'absence d'objections, celle-ci est adoptée.

12. Date et lieu de la prochaine réunion

La présidente de la Commission politique, Mme Michèle André, annonce que la prochaine réunion se tiendra le 6 juillet 2014 à Ottawa, à l'occasion de la 40^e Session de l'APF.

La présidente clôt la réunion en remerciant vivement le président Guy Nzouba Ndama et la section gabonaise pour leur accueil et leur disponibilité afin que cette réunion puisse se dérouler dans des conditions de travail extrêmement agréables.

Annexe 1

Message de Mme Michèle André Schneider, sénatrice (France) et présidente de la Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie Cérémonie d'ouverture de la Commission politique - Libreville (Gabon), 15 avril 2014

Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Cher Président Nzouba Ndama,
Mesdames et messieurs les ministres,
Mesdames et messieurs les représentants du corps diplomatique,
Mesdames et messieurs les parlementaires,
Mes chers collègues et amis,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir de présider ma première Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, ici, à Libreville, au Gabon.

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement le président de l'Assemblée nationale du Gabon, M. Guy Nzouba-Ndama, président de la section gabonaise de l'APF, président d'honneur de l'APF et doyen de notre organisation, qui nous fait le grand honneur et l'immense plaisir de nous recevoir sur cette magnifique terre gabonaise.

Je remercie également l'ensemble de la section gabonaise de même que les services administratifs du parlement pour le bel accueil qui nous a été réservé.

Mais je tiens aussi à vous remercier, chers collègues parlementaires, d'avoir fait le déplacement pour que nous puissions échanger sur l'actualité des situations politiques de notre espace, actualité ô combien brûlante et mobilisatrice d'énergie pour notre commission.

Véritable mosaïque de cultures, de langues et d'ethnies, notre pays hôte, le Gabon, est un fleuron de l'économie africaine. Mais il est également le pays africain avec la plus forte population francophone. Outre les langues bantoues et le baka, c'est en langue française que s'exprime plus de 80% de la population gabonaise.

Cette situation fait du Gabon l'un des piliers de la Francophonie institutionnelle et bien sûr parlementaire. Ce n'est donc pas un hasard si la section gabonaise a déjà organisé trois Assemblées plénières de l'APF, en 1978, en 1993 et en 2007. C'est au cours de la dernière Assemblée plénière, en 2007, qui a vu votre élection à la Présidence de l'APF, cher Président Nzumba, que vous avez rappelé, je cite, votre « conviction que la Francophonie nous est indispensable pour contribuer à donner aux Hommes cet esprit de liberté qui conditionne leur épanouissement et leur progrès. »

Cet engagement, qui est aussi le nôtre et celui de notre commission, résonne toujours avec la même force aujourd'hui, en 2014, au siège de l'Assemblée nationale du Gabon, dans ces lieux qui sont le cœur battant de votre démocratie et où les parlementaires travaillent chaque jour à représenter les intérêts des populations, mais également à faire avancer la société gabonaise.

Un grand travail nous attend au cours de ces deux journées de réunion. Je tiens tout d'abord à vous dire que j'attache une importance particulière au tour d'actualité de nos sections qui va ouvrir notre réunion de Commission. Institué à Rabat l'an passé par l'ancien Président de la Commission, André Schneider, dont je salue ici la présence en tant que

représentant de la section française, ce tour de table revêt un grand intérêt à l'heure d'étudier les situations politiques dans l'espace francophone.

Ce qui est essentiel, pour nous parlementaires francophones, ce sont les efforts que font les différentes autorités nationales, dans l'ensemble de notre espace, afin d'atteindre cet idéal qu'est la démocratie. C'est le travail de la Commission politique que j'ai l'honneur de présider de s'en assurer en examinant avec attention les situations politiques dans les différents pays de l'espace francophone. C'est ce que nous ferons résolument aujourd'hui et demain en ces lieux en étudiant le rapport sur le sujet présenté par la section gabonaise.

Notre Commission est alimentée par l'excellent travail réalisé par nos rapporteurs que je salue ce matin. La Section canadienne et la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles nous présenteront respectivement des rapports sur la Francophonie numérique et sur les impacts du web social sur la citoyenneté, la démocratie et le monde politique. On le voit aujourd'hui, ces enjeux sont cruciaux, car ils redéfinissent nos rapports politiques. Je remercie ces sections pour les efforts qu'elles investissent à approfondir ces sujets.

Il nous faudra également étudier, au cours de cette réunion, la mise à jour de la Convention entre l'Organisation internationale de la Francophonie et l'APF et la révision du règlement de l'APF. Nous devons également débattre du projet de cadre stratégique de l'APF, présenté au Bureau de Rabat par notre Secrétaire général parlementaire, Pascal Terrasse. De nombreux points de ce nouveau document de travail, dont vous avez tous pris connaissance et qui fera entrer notre organisation dans une nouvelle étape de son développement, concernent en effet notre Commission et il convient d'y réfléchir ici. Enfin, il nous faudra envisager la préparation de l'Avis de l'APF en prévision du 15e Sommet de la Francophonie en novembre prochain à Dakar, dont le thème est, je vous le rappelle, « Femmes et Jeunes en Francophonie : vecteurs de paix, acteurs de développement. »

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les parlementaires, mes chers collègues et amis, la Commission politique tient un rôle central dans notre organisation. Nous avons deux journées pour discuter des grands enjeux de l'espace francophone et apporter, à travers ces réflexions, des idées nouvelles pour faire rayonner les valeurs qui nous unissent au sein de notre grande famille. Je vous propose maintenant d'entrer dans le vif des travaux de notre Commission.

Je vous remercie.

Annexe 2

Projet d'intervention sur les situations politiques dans l'espace francophone de M. Michel Mboumi (Gabon), rapporteur de la Commission politique de l'APF *Commission politique - Libreville (Gabon)- 15-16 avril 2014*

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les membres de la Commission politique,
Chers collègues,

C'est pour moi un honneur de faire avec vous le point sur les situations politiques dans l'espace francophone. Je m'attarderai aujourd'hui aux événements ayant marqué l'actualité au sein de l'espace francophone et, plus particulièrement, l'actualité des sections sous le coup d'une suspension ou d'une mise sous observations au sein de notre Assemblée. J'ai également souhaité attirer l'attention de notre Assemblée sur la situation politique au sein de certaines de nos sections membres où l'actualité peut parfois être préoccupante.

Depuis la dernière réunion de la Commission politique, l'actualité politique a été très chargée. Vous le constaterez, à des avancées positives de la situation dans certains pays s'ajoutent des événements très préoccupants dans d'autres. Je vous présenterai donc un tableau des faits saillants tout en faisant le point sur les derniers événements de l'actualité. Vous trouverez plus d'informations dans le rapport sur les situations politiques dans l'espace francophone qui vous a été distribué.

1. Guinée

Après trois ans de report, trois ans de tensions politiques entre le Chef de l'État et ses opposants, des élections législatives se sont finalement tenues en Guinée le 28 septembre dernier. La tenue de ces élections constitue une avancée notable dans le parachèvement de la période de transition politique ouverte à la suite de la prise du pouvoir par l'armée en 2008 et du scrutin présidentiel subséquent de 2010.

Malgré des violences politiques entre militants rivaux qui ont émaillé la préparation de cette élection, le scrutin s'est déroulé dans le calme.

Si des nombreux observateurs sur place ont constaté certains problèmes organisationnels et des irrégularités, la Cour suprême, après examen des recours et des plaintes déposés tant par la mouvance présidentielle que par l'opposition, a confirmé les résultats provisoires prononcés par la Commission électorale nationale indépendante le 18 octobre 2013.

Après quelques semaines de tergiversations, les partis d'opposition ont finalement annoncé leur intention de siéger dans la nouvelle Assemblée.

Ce scrutin a été suivi en janvier par la nomination d'un nouveau président de l'Assemblée nationale, Monsieur Claude Kory Koundiano, lors de la première session de la nouvelle législature le 13 janvier et la formation, le 20 janvier, d'un nouveau gouvernement dirigé par Monsieur Mohamed Said Fofana reconduit dans ses fonctions par le président Condé.

Je tiens aujourd'hui à saluer les efforts de médiation menés par l'Organisation internationale de la Francophonie qui ont contribué à la création des conditions d'un

dialogue politique constructif et pour l'assistance technique précieuse qu'elle a apportée dans l'organisation du scrutin législatif.

Par ailleurs, nous pouvons saluer les avancées de la justice dans les enquêtes sur les exactions commises par les forces de sécurité au Stade de Conakry en 2009 contre des manifestants non armés et sur les allégations de torture contre des membres de l'opposition politique en 2010. Ces procédures judiciaires sont fondamentales à la réconciliation nationale et nous ne pouvons qu'encourager la poursuite de ces dernières.

Nous pouvons aujourd'hui constater le retour à l'ordre constitutionnel en Guinée. Par conséquent, je recommande que la commission politique fasse sienne la recommandation du Bureau de lever de la mesure de suspension prononcée à l'encontre de cette section en vertu de l'article 5.6 de notre règlement. Conformément à nos dispositions réglementaires, nous pourrions procéder à la réintégration officiellement lors de la Session d'Ottawa.

2. Madagascar

À Madagascar, la tenue effective des élections présidentielles et législatives à la fin de 2013 peut être considérée comme la première étape indispensable pour sortir le pays de la crise politique, économique et sociale dans laquelle il est plongé depuis 2009.

Après de nombreux soubresauts, la campagne électorale a été officiellement lancée le 25 septembre, le premier tour étant prévu un mois plus tard. Le second tour, tenu le 20 décembre, a vu s'affronter les deux mouvances politiques principales, soit le camp de l'ancien président, Monsieur Marc Ravalomanana et celui de l'ex-président de la transition, Monsieur Andry Rajoelina.

Tout comme au premier tour, le deuxième tour s'est déroulé dans le calme. M. Hery Rajaonarimampianina a été déclaré vainqueur avec 53 % des voix. Les observateurs internationaux présents sur le terrain, dont ceux dépêchés par l'Organisation internationale de la Francophonie, ont jugé le scrutin crédible et transparent malgré les critiques lancées par son adversaire et des accusations de fraudes massives. La Cour électorale spéciale a par ailleurs rejeté, le 17 janvier dernier, la plupart des recours qui avaient été déposés à l'égard du scrutin présidentiel.

Le 24 janvier, la cérémonie d'investiture du nouveau président a été l'occasion pour lui de démontrer une attitude d'ouverture envers tous les Malgaches, au-delà des allégeances politiques alors que le pays tente de se relever après des années de crises internes. Cela nous permet d'être optimistes quant à la manière dont Madagascar fera face aux prochains défis dans son processus de transition.

Les résultats définitifs des élections législatives ont été annoncés par la Cour électorale spéciale le 6 février. Le Mapar, parti du l'ex-président de la transition Andry Rajoelina, a obtenu la majorité parlementaire avec 49 des 151 sièges de l'Assemblée, tandis que la mouvance Ravalomanana en a récolté 20. Le 19 février, Madame Christine Razanamahasoa a été élue présidente de l'Assemblée nationale malgache.

Le 11 avril, Roger Kolo, un médecin sans étiquette, apparemment proche du président Rajaonarimampianina, a été nommé premier ministre après deux mois et demi de tractations et de tergiversations pour désigner un chef de gouvernement.

À la suite des progrès observés au niveau démocratique à Madagascar, le Bureau de l'APF a émis un avis favorable à la levée de la suspension de la section malgache sous réserve de l'installation effective de son parlement, ce qui a été confirmé par l'élection à sa présidence de Madame Razanamahasoa. Face à cet état de fait, je suggère que la commission politique recommande la levée de la suspension de Madagascar. À l'instar de la Guinée, cette levée de suspension serait confirmée par l'Assemblée plénière d'Ottawa de juillet prochain.

Cette question sera étudiée lors de la Session d'Ottawa en juillet prochain. Par ailleurs, l'Organisation internationale de la Francophonie a procédé à la levée de la suspension de Madagascar de ses instances à l'occasion de la réunion du Conseil permanent de la Francophonie du 28 mars dernier.

3. Mali

Au Mali, le succès de l'intervention militaire contre les jihadistes au nord du pays ainsi que l'organisation d'élections présidentielles et législatives durant le deuxième semestre de 2013 a permis à ce pays de progressivement renouer avec la stabilité politique.

En effet, nous devons saluer la réussite des élections présidentielles et législatives qui se sont tenues en 2013. La victoire au deuxième tour du scrutin présidentiel d'Ibrahim Boubacar Keita a permis au Mali de franchir une étape cruciale dans son processus de retour à la démocratie. Les élections législatives qui ont suivi ont confirmé la volonté du peuple malien de retrouver la stabilité. La première session de la nouvelle législature, tenue le 22 janvier dernier, a vu l'élection du président de l'Assemblée nationale, Monsieur Issaka Sidibé.

Le 6 avril, le premier ministre, Monsieur Oumar Tatam Ly, a annoncé sa démission en invoquant des divergences de vues avec le président, Monsieur Ibrahim Boubacar Keita. Il a été remplacé par le ministre de l'Urbanisme et de la Politique de la ville, Monsieur Moussa Mara, qui était également candidat au premier tour de la présidentielle de 2013. Le 12 avril, le nouveau premier ministre a annoncé son gouvernement.

Par ailleurs, le Mali doit encore réussir le pari de la paix avec les rebelles touareg, dont des groupes armés restent présents dans le Nord. Les jihadistes ont été affaiblis au cours de la dernière année par l'intervention des forces françaises et de leurs alliés africains regroupés au sein de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation du Mali (Minusma), mais ils demeurent actifs, commettant à intervalles réguliers des attaques meurtrières. Au mois de mars, une quarantaine de combattants d'AQMI ont été tués par les forces françaises, dont Omar Ould Hamaha, chef jihadiste malien recherché par le Mali et les États-Unis.

Malgré un accord préliminaire de paix signé à Ouagadougou en juin dernier, le processus de discussions reste pour l'instant au point mort. Toutefois, la volonté des représentants de différents groupes touaregs, qui se sont détachés d'autres mouvements plus extrémistes et islamistes, d'établir une coordination pour participer au processus de négociation de manière concertée représente une avancée positive.

Le 15 février, à l'occasion des discussions entre le gouvernement malien et les groupes rebelles, il est annoncé qu'une douzaine de sites de cantonnement seront installés dans le nord du pays dans le cadre du processus de désarmement des groupes armés.

Plus récemment, des représentants du MNLA, du HCUA et du MMA, des groupes touareg s'étant détachés des mouvements plus extrémistes et islamistes, se sont réunis à Rome en

vue d'établir une coordination pour participer au processus de négociation prévu par les accords de Ouagadougou avec les autorités de Bamako

Il revient aux nouvelles autorités maliennes d'établir un processus de négociation crédible et ouvert à toutes les communautés du nord du Mali afin de parvenir à un règlement politique durable de la crise et d'instaurer la paix et la stabilité à long terme dans l'ensemble du pays.

Par ailleurs, il n'y aura pas de paix sans justice au Mali. Par conséquent, nous devons encourager les nouvelles autorités à faire la lumière, avec l'appui de la justice internationale, sur les allégations de crimes de guerre et d'abus graves commis dans les trois provinces du nord Mali par les Touaregs, les groupes islamistes armés et les Forces armées maliennes.

Il est important également de ne pas oublier que malgré l'amélioration indéniable de la situation au Mali sur de nombreux aspects, des problèmes humanitaires criants sont toujours observés au nord du pays. Encore aujourd'hui, on dénombre plus de 300 000 civils déplacés à l'intérieur du pays. Les Nations unies s'inquiètent également du recrutement d'enfants par les groupes islamistes, les rebelles touareg et les milices gouvernementales.

Compte tenu des avancées notoires de la situation politique à Bamako, et du retour à l'ordre constitutionnel, le Bureau de l'APF a adopté, lors de sa réunion de Rabat, une déclaration suggérant la levée de la mesure de suspension contre le parlement malien. Je vous propose que la commission fasse sienne cette proposition.

En outre, le Bureau a mandaté le Secrétaire général parlementaire d'effectuer le plus rapidement possible une mission de prise de contact et d'information auprès des nouvelles autorités parlementaires maliennes. Si pour diverses raisons cette mission n'a pu à ce jour se réaliser, tout indique qu'elle se tiendra dans les prochaines semaines. Cette mission permettra notamment d'identifier avec les autorités parlementaires de ce pays les différents appuis que l'APF pourrait apporter au parlement afin qu'il retrouve un fonctionnement normal.

4. République centrafricaine

En mars 2013, le renversement du pouvoir par la Séléka, coalition rebelle à dominante musulmane, a plongé la Centrafrique dans un chaos sans précédent caractérisé par l'effondrement total de l'ordre public, l'absence de l'état de droit et de nombreuses violations des droits de l'Homme.

Depuis, la situation sécuritaire dans ce pays s'est encore dégradée alors que des violences interconfessionnelles entre chrétiens, regroupés dans des milices « anti-balaka », et musulmans composés d'ex-membres de la Séléka, ont fait, depuis le 5 décembre, plus de 1 000 morts et provoqué le déplacement de centaines de milliers de personnes. Encore aujourd'hui, des affrontements généralisés à l'ensemble du pays sont rapportés sur une base quotidienne ce qui a amené le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon à récemment dénoncer l'"épuration ethnico-religieuse" contre les musulmans en cours et à lancer un appel à éviter un génocide dans ce pays.

Lueur d'espoir, le Conseil de sécurité a autorisé jeudi dernier le déploiement d'environ 12 000 Casques bleus en République centrafricaine pour tenter de sécuriser ce pays.

Aux termes d'une résolution adoptée à l'unanimité, sur proposition française, ces 10 000 soldats et 1800 policiers formeront la MINUSCA (Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations unies en RCA).

Ils prendront dans cinq mois la relève de 6000 soldats de la force africaine de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), dont le déploiement en remplacement de la FOMAC avait été autorisé le 5 décembre 2013 par la résolution 2127 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

La résolution 2127 autorisait également le déploiement d'une force Française afin de protéger les civils et de stabiliser la situation sur le plan sécuritaire. Le lancement, le 5 décembre, par la France de l'opération Sangaris, qui regroupe aujourd'hui près de 2000 militaires, a permis, par les cantonnements des milices et le désarmement, de progressivement réduire les tensions. Le 25 février, le parlement français a approuvé la prolongation de cette opération.

Les Européens ont aussi promis 800 hommes, dont des gendarmes français qui ont récemment commencé à patrouiller mercredi dans Bangui.

Le «transfert d'autorité» entre MISCA et la Mission des Nations Unies, c'est-à-dire le déploiement effectif des Casques bleus, est fixé au 15 septembre prochain et le mandat initial de la nouvelle mission court jusqu'au 30 avril 2015.

Les soldats français seront en outre autorisés à prêter main-forte à la MINUSCA en employant «tous les moyens nécessaires», c'est-à-dire la force.

Les priorités de la MINUSCA, qui comprendra aussi des civils, seront la protection de la population et des convois humanitaires, le maintien de l'ordre, le soutien à la transition politique, le respect des droits de l'homme et l'arrestation des responsables d'exactions, dont les crimes de guerre passibles de la Cour pénale internationale.

Il demeure néanmoins une question en suspens : quelle place occupera le Tchad, acteur-clé de la crise centrafricaine et incontournable puissance régionale dans ce nouveau dispositif ? Le 3 avril dernier, ce pays, qui était l'un des principaux contributeurs de la Misca, a annoncé le retrait de ses soldats de cette dernière, dénonçant une "campagne malveillante" contre ses forces militaires. Les soldats tchadiens ont été accusés à plusieurs reprises, depuis l'arrivée au pouvoir de la Séléka, de passivité face aux exactions de celle-ci contre la population, voire de connivence avec cette dernière - certains combattants Séléka étaient tchadiens, ce que N'Djamena a toujours démenti avec véhémence. Les tensions se sont particulièrement accrues le 30 mars dernier alors que des soldats tchadiens, venus rapatrier leurs compatriotes, ont tiré sur la population, faisant au moins 20 morts et plus d'une centaine de blessés à Bangui. Les soldats tchadiens basés à Bangui ont amorcé la semaine dernière leur retrait de la capitale pour rejoindre de nouvelles positions en province.

Au-delà du rôle crucial que doit jouer la communauté internationale dans la stabilisation de la Centrafrique, la responsabilité de protéger la population de ce pays incombe également aux autorités de transition, qui ont été empêtrées cet automne dans une importante crise politique.

L'initiative prise par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale de réunir les 9 et 10 janvier 2014 à N'Djamena les responsables gouvernementaux centrafricains, les membres du Conseil national de transition et des représentants de la société civile pour tenir des pourparlers sur la transition politique a permis des avancées notoires.

À l'issue de cette rencontre, le président de transition, M. Michel Djotodia - un ancien de la Séléka qu'il a lui-même dissout en décembre - et le premier ministre, M. Nicolas Tiangaye ont annoncé leur démission.

Le Conseil national de transition - qui fait actuellement office de parlement provisoire - a élu le 20 janvier Mme Catherine Samba-Panza, Maire de Bangui, au poste de présidente de Transition. M. André Nzapayeke, qui a été désigné au poste de premier ministre, a rapidement formé un nouveau gouvernement de transition inclusif composé à la fois de proches de l'ex-rébellion Séléka et des milices chrétiennes, ainsi que de figures connues de la politique centrafricaine. Le Conseil supérieur de transition a par ailleurs débuté les travaux de rédaction de la nouvelle Constitution le 14 mars dernier.

Les autorités de Transition à Bangui devront poursuivre leurs efforts afin que puissent être tenues dans les délais, c'est-à-dire en février 2015, des élections présidentielles et législatives libres, fiables et transparentes. La participation au scrutin des dizaines de milliers de Centrafricains déplacés ou exilés sera à cet effet un enjeu majeur.

5. République arabe syrienne

En Syrie, la situation se dégrade au quotidien pour les millions de civils pris en étau par les combats entre la rébellion et les forces du gouvernement. Ni le mouvement de contestation, ni la répression gouvernementale ne montrent de signes d'accalmie, alors que les perspectives d'un règlement imminent du conflit apparaissent minces.

Je ne reviendrai pas sur les scènes insupportables d'affrontements quotidiens qui ont causé, d'après les estimations des Nations unies, plus de 100 000 morts et la fuite de 7 millions de réfugiés, si ce n'est pour rappeler que ces derniers s'accompagnent de violations flagrantes du droit international.

Si ces violations systématiques du droit sont avant tout perpétrées par le régime syrien, nous devons nous inquiéter de l'augmentation du nombre d'attentats terroristes, commis par des opposants au régime et qui font de nombreuses victimes et des dégâts considérables sur le territoire.

Par ailleurs, la sérieuse et rapide détérioration de la situation humanitaire dans ce pays doit nous préoccuper au plus haut point. D'autant plus que l'accès à l'aide humanitaire est désormais utilisé par le gouvernement syrien comme arme de guerre.

Nous avons tous suivi cet automne les nombreuses tractations de même que la menace d'intervention militaire d'un certain nombre de puissances occidentales sur le territoire syrien suite à l'utilisation par le régime Assad d'armes chimiques contre la population.

Nous devons saluer l'avancée que constitue l'adoption, le 27 septembre par le Conseil de sécurité de l'ONU, jusqu'alors incapable de se prononcer sur la situation syrienne en raison des vétos russes et chinois, de la résolution 2118, qui contraint le régime syrien à détruire la totalité de ses armes chimiques en moins d'un an. Des inspecteurs internationaux sont actuellement en Syrie pour superviser le processus de démantèlement de l'arsenal chimique du régime. Le 7 janvier, la mission conjointe de l'Organisation des Nations unies et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a annoncé qu'un premier chargement de matériel avait été évacué.

Par ailleurs, si les négociations entre les forces du gouvernement et les groupes rebelles ont longtemps été au point mort, la seconde conférence internationale visant à mettre fin au conflit qui s'est ouverte à Genève - dite Genève 2 - le 22 janvier dernier

peut nous donner espoir d'une solution négociée. Malheureusement, ces pourparlers ont progressé difficilement, alors que les partis ne peuvent s'entendre ni sur un éventuel cessez-le-feu, ni sur des échanges de prisonniers ou encore sur la livraison d'aide humanitaire. Le dialogue est encore plus difficile sur la question de la transition politique. L'accord intervenu entre les deux parties ce 29 janvier sur l'utilisation du communiqué de Genève 1 comme base des négociations de paix, est un pas favorable, aussi petit soit-il, vers une résolution du conflit. Il faudra cependant que les deux camps s'entendent sur son interprétation, ce qui n'est pas encore le cas. En effet, l'opposition estime que Genève 1 ouvre la voie à une transition sans le président Bachar Al-Assad, tandis que Damas exclut ce scénario et estime que le texte évoque en premier lieu la fin des combats.

Il convient de souligner l'accord conclu le 6 février entre le régime syrien et les Nations unies pour l'évacuation des civils de la ville de Homs, premier résultat tangible de Genève 2. Cette opération a permis à plus de 1 200 hommes, femmes et enfants de quitter les quartiers assiégés de la ville. Toutefois, les discussions de Genève se sont terminées le 15 février sans autres résultats. Les délégations se sont entendues sur l'ordre du jour d'un prochain rendez-vous sans fixer d'échéancier.

En outre, le 14 mars, à trois mois des présidentielles, les autorités syriennes ont modifié la loi électorale, qui permettra désormais à Bachar al-Assad de briguer deux autres mandats de sept ans.

Finalement, notons que la situation en Syrie a des impacts considérables dans la région, notamment par le nombre important de réfugiés et de personnes déplacées dans la zone, plus spécifiquement en Jordanie, en Turquie, au Liban et en Irak, mais également dans les pays européens. Le conflit syrien a également un important potentiel de déstabilisation sur le Liban.

6. Côte d'Ivoire - Sous observation

Je ferai maintenant le point sur la situation politique en Côte d'Ivoire, seul pays présentement sous observation au sein de notre assemblée. Je vous rappelle que conformément à nos dispositions règlementaires, la mise sous observation intervient automatiquement pour une période de deux ans après la levée de la suspension d'une section.

En Côte d'Ivoire, qui a subi pendant onze ans les conséquences d'une crise politico-militaire, le processus de reconstruction et de réconciliation se poursuit.

Un élément central de la réconciliation ivoirienne est la justice.

Dans ce domaine, notons que les autorités ivoiriennes ont annoncé le 20 septembre dernier qu'elles refusaient de transférer Simone Gbagbo devant la Cour pénale internationale. La compagne de l'ex-président ivoirien Laurent Gbagbo, actuellement en détention à la Haye, est sous le coup d'un mandat d'arrêt de la CPI, l'accusant de crimes contre l'humanité, suite aux violences postélectorales de 2010-2011.

Abidjan a expliqué ce refus en indiquant que les juridictions ivoiriennes, désormais réhabilitées, étaient à même d'offrir à Madame Gbagbo un procès juste et équitable. Cette dernière est poursuivie pour génocide et crimes de sang, atteinte à la sûreté de l'État et infractions économiques.

Par ailleurs, le 22 mars dernier, Charles Blé Goudé, ex-chef des "jeunes patriotes", un mouvement pro-Gbagbo extrêmement violent, a été transféré vers la Cour pénale internationale.

De plus, nous voudrions souligner deux avancées positives récentes : tout d'abord, le mandat de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation a été prolongé pour un an afin de poursuivre le travail déjà entamé. Ensuite, selon l'autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, plus de 27 000 ex-combattants sur les 65 000 recensés ont réintégré la vie civile en 2013.

Le dialogue politique est la clef de la réconciliation nationale ivoirienne. Tous les partis politiques doivent s'engager résolument dans ce processus en respectant les règles démocratiques et en évitant le piège de la radicalisation qui ne pourrait qu'avoir des impacts néfastes pour les populations.

Égypte

Je vous propose maintenant d'aborder les situations politiques ayant retenu notre l'attention dans les derniers mois.

Depuis la destitution de Mohammed Morsi par le chef de l'armée Abdel Fattah al-Sissi, le pays connaît une spirale de violence inquiétante. Les autorités répriment les islamistes, et les plus radicaux d'entre eux mènent en retour des attaques qui ont fait plusieurs centaines de victimes.

Bannis, mais tolérés sous le régime de Hosni Moubarak et véritablement sortis de la clandestinité à son départ en 2011, les Frères musulmans se sont radicalisés après avoir été dépossédés d'une présidence acquise via les urnes. Récemment, leur mouvement a été classé organisation terroriste par les autorités égyptiennes qui accusent régulièrement la confrérie d'aider et de financer les attentats contre les forces de l'ordre.

Selon le gouvernement, ces attaques ont tué 252 policiers, 187 soldats et 57 civils depuis le 3 juillet 2013. Par plus tard que le 2 avril dernier, trois bombes explosaient encore au Caire, tuant un général de la police et faisant cinq blessés.

La campagne menée en représailles par les autorités dirigées de facto par les militaires a fait plus de 1 000 morts et des milliers d'arrestations dans les rangs islamistes.

Le 24 mars dernier, plus de 500 partisans de M. Morsi ont été condamnés à mort à l'issue d'un procès expéditif. Cette décision a soulevé un tollé international alors que 700 autres personnes attendent leur jugement dans une affaire similaire.

En destituant z Morsi en juillet dernier, les militaires ont promis une transition démocratique, devant se clore par la tenue d'élections législatives et présidentielles.

La nouvelle Constitution adoptée par le référendum des 14 et 15 janvier dernier, ainsi que l'annonce par les autorités Égyptiennes de tenir les élections présidentielles au cours des trois prochains mois, avant de passer au scrutin législatif, posent les balises pour le nouveau régime qui sera alors élu.

La Constitution adoptée comprend 247 articles et amène plusieurs changements à la précédente, dont un passage au régime parlementaire, à un équilibre théorique des pouvoirs et au renforcement des pouvoirs de l'armée. Elle confirme également la place de la religion comme source de législation et stipule la stricte égalité entre les femmes et les hommes, tant dans les domaines civils, politiques, économiques sociaux et culturels.

L'élection présidentielle devrait avoir lieu les 26 et 27 mai prochain. À ce jour, deux candidatures importantes sont connues : celle, attendue, du maréchal al-Sissi, qui était jusqu'au 26 mars vice-premier ministre et ministre de la Défense, ainsi que celle de

Hamdeen Sabbahi, figure de la gauche égyptienne. Une loi encadrant ce scrutin, promulguée par le président par intérim, exclut tout recours en justice contre les décisions de la commission électorale.

Haïti

Les relations entre Haïti et son voisin dominicain se sont particulièrement tendues cet automne. Au cœur de cette situation : la décision prise le 23 septembre dernier par la République dominicaine de retirer la nationalité à des centaines de milliers d'enfants et petits-enfants d'immigrés nés sur le sol dominicain qui condamnerait plus de 250 000 descendants d'Haïtiens à devenir apatrides puisqu'Haïti ne permet pas la double nationalité. Le dialogue entre les deux pays, qui a débuté le 7 décembre, devrait se poursuivre avant de pouvoir résoudre ce problème.

En janvier dernier se sont ouvertes des négociations entre l'opposition, le Parlement et l'exécutif afin de mettre fin à la crise politique qui paralyse les institutions politiques du pays depuis de nombreux mois. L'Église catholique d'Haïti a été désignée comme médiateur. Le 18 mars, un accord politique a finalement été trouvé entre les parties prenantes. Ce dernier recommande fixe au 25 octobre la tenue d'élections pour le renouvellement de deux tiers du Sénat, d'une centaine de députés et des élus locaux. Ces scrutins devaient se tenir il y a plus de deux ans. En outre, l'accord recommande la formation d'un gouvernement d'ouverture. Cette recommandation a obtenu une suite le 3 avril alors que le premier ministre haïtien Laurent Lamothe a annoncé la formation d'un nouveau gouvernement intégrant 10 nouveaux ministres et 10 nouveaux secrétaires d'État.

République démocratique du Congo

Après avoir tenu tête pendant 18 mois à l'armée congolaise dans l'est de la RDC, les rebelles du M23 ont été défaits en novembre 2013. La fin de cette rébellion constitue un réel espoir pour la lutte contre l'insécurité et les violences et violations des droits de l'Homme, dont les populations civiles du Nord-Kivu sont victimes. Elle contribue par ailleurs à lever les obstacles au redéploiement de l'autorité de l'État et à la restauration de l'ordre public sur l'ensemble du territoire congolais ainsi qu'à la stabilité et à la sécurité de la région des Grands Lacs.

L'adoption par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, le 28 mars dernier, de la résolution 2098 portant sur la création d'une Brigade d'intervention au sein de la Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (Monusco), aujourd'hui composée de 20 000 Casques bleus dont 96 % sont déployés dans les Kivus, aura joué un rôle majeur en faveur du règlement du conflit. En effet, cette Brigade d'intervention qui bénéficie d'un mandat offensif, une première dans l'histoire des Nations Unies, aura su appuyer les Forces armées de République démocratique du Congo dans le processus de neutralisation des groupes armés qui sévissent dans l'Est congolais.

Le 12 décembre, le gouvernement de RDC et les rebelles du M23 ont entériné formellement à Nairobi la fin de leur conflit dans l'Est par la signature de déclarations communes mettant fin aux activités armées du M23 et prévoyant les mesures nécessaires pour parvenir à une stabilité durable et à la réconciliation.

Si la fin du conflit avec le M23 constitue un pas positif, la situation sécuritaire en RDC demeure néanmoins préoccupante alors que les foyers de tension se multiplient alors qu'au climat d'insécurité provoqué par des infiltrations d'hommes armés venus de Centrafrique dans le Nord s'ajoutent les activités des rébellions dans le Sud-Est.

À cet effet, le pouvoir central a annoncé vouloir s'attaquer à l'ensemble de rébellions actives sur le territoire congolais et, plus particulièrement, aux Forces démocratiques de

libération du Rwanda (FDLR), aux rebelles ougandais du ADF-Nalu, à l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) ainsi que différents groupes Mai-Mai.

De récents événements démontrent tout le chemin qui reste à faire sur le pan sécuritaire :

Le 30 décembre, 3 villes importantes de RDC, Kinshasa, Lubumbashi, et Kindu ont été le théâtre simultanément d'une tentative de coup de force contre le pouvoir central au cours duquel près de 100 assaillants et 8 éléments des Forces armées ont été tués. Cette attaque aurait été menée par des assaillants se réclamant du pasteur Joseph Mukungubila Mutombo, opposant au président congolais Joseph Kabila.

Tandis qu'à la mi-janvier, de violents affrontements opposaient les Forces armées à des rebelles armés présumés du Bakata Katanga près de Lubumbashi, deuxième ville de la RDC, une offensive contre les rebelles ougandais de l'ADF-Nalu était lancée dans l'Est.

Selon la Monusco, en date du 12 mars, presque 80 % du territoire congolais était désormais réuni sous l'autorité de l'État.

Notons que le 10 février dernier, le procureur de la Cour pénale internationale a formellement accusé l'ancien chef rebelle du M23, transféré en mars 2013 à la Haye, Bosco Ntaganda de crimes "ethniques".

D'un point de vue politique, nous pouvons saluer la promulgation, le 15 octobre, de la loi portant sur la création de la Cour constitutionnelle par le Président Joseph Kabila. Cette cour sera notamment chargée de juger de la régularité du processus des élections présidentielle et législatives au niveau national. La création de cette instance, prévue par la Constitution de 2006, constituait l'une des recommandations des concertations nationales ayant réuni la majorité présidentielle et une partie de l'opposition et de la société civile en septembre.

Par ailleurs, la possibilité que la majorité au pouvoir organise un référendum en vue de changer le mode de scrutin des élections provinciales a réanimé des tensions politiques à Kinshasa, l'opposition jugeant cette proposition inconstitutionnelle. Cette situation, ainsi que différents événements ayant impliqué des membres de l'opposition dans le dernier mois, a amené les Nations unies et l'Union européenne à appeler les autorités congolaises à garantir la liberté d'expression des partis de l'opposition lors des différents scrutins prévus d'ici 2016.

Tunisie

Nous devons saluer les progrès observés en Tunisie, où l'adoption de la Constitution par l'Assemblée nationale constituante tout comme l'annonce de la formation d'un gouvernement d'indépendants chargé d'organiser des élections sont des étapes clés en faveur d'un règlement de la crise politique provoquée par l'assassinat en juillet du député d'opposition Mohamed Brahmi, attribué à la mouvance jihadiste. Ce meurtre, précédé en février par celui de l'opposant Chokri Belaïd, avait profondément déstabilisé le pays. Il aura fallu la promesse de départ du pouvoir des islamistes d'Ennahda, majoritaires, pour amorcer la sortie de crise.

Le 26 janvier, l'Assemblée nationale constituante adoptait par une majorité écrasante de 200 voix pour, 12 contre et 4 abstentions la nouvelle Constitution tunisienne.

Cette Constitution s'inscrit, comme l'affirme son préambule, dans les objectifs de la révolution, de la liberté et de la dignité. Elle consacre un régime avec un exécutif bicéphale où le premier ministre aura le rôle dominant, mais où le chef de l'État dispose d'importantes prérogatives en matière de défense et de politique étrangère. L'islam n'y a pas été inscrit comme source de droit, mais les références à la religion sont nombreuses, laissant une place importante à l'interprétation. En outre, les représentants tunisiens ont introduit des garanties pour le respect du pluralisme politique en réaffirmant les droits de l'opposition au sein de l'Assemblée des représentants du peuple.

Sur le plan des droits de l'Homme, les grandes libertés y sont inscrites, même si des ONG de défense des droits de l'Homme s'inquiètent de dispositions souvent vagues.

Notons finalement que la Constitution tunisienne est, dans le monde arabe et musulman, une des lois fondamentales les plus progressistes en matière de garanties pour les droits des femmes. Ainsi, dans son article 34, la Constitution oblige l'État à garantir la représentativité des femmes dans les assemblées élues. L'article 40 affirme que « tout citoyen et toute citoyenne ont le droit au travail dans des conditions décentes et à salaire équitable ». L'article 46, consacré plus particulièrement aux droits des femmes, inscrit dans la Constitution la protection des acquis de la femme, le principe de parité dans les administrations et les conseils élus et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Après sa publication au Journal officiel, la Constitution tunisienne est entrée en vigueur le 10 février.

L'Assemblée nationale constituante a commencé le 7 avril à débattre du projet de loi électorale devant permettre la tenue d'élections générales dans l'année et dont l'examen a pris un retard important, empêchant la préparation de ces échéances cruciales pour la Tunisie. L'élaboration du projet aurait dû être achevée en janvier, mais les élus ont priorisé l'adoption de la Constitution. Le vote sur ce projet de loi ne pourra par ailleurs intervenir lorsqu'un mécanisme de contrôle de constitutionnalité sera mis en place. La classe politique a fait inscrire dans la Constitution que les élections doivent se tenir avant la fin de l'année. Or, certains acteurs tunisiens commencent à douter de la viabilité de ce calendrier, l'ISIE, l'instance chargée d'organiser les législatives et la présidentielle n'ayant ni budget, ni bureaux, ni législation sur laquelle s'appuyer pour engager ces travaux.

Nous attendons tous avec impatience un retour de la Tunisie parmi nos instances et l'élection législative à venir saura très certainement concrétiser ces espoirs.